



Séance du 27 mars 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie. L'ouverture a été faite sous la présidence de Monsieur PAROLINI, Maire de la commune.

Présents :

Mr François PAROLINI, Mme Laëtitia COLONNA DE LECA CRISTINACCE, Mr Roland SAUZET-CHENOUX, Mme Agnès BERTON-MORO, Mr Gérard LAMBERT, Mme Annie GUILLAUME, Mr Gérard DESFORGES, Mme Marie RAMAHEFASOLO, Mr Daniel BLANCHARD, Mr Jean-François CROUZY, Mr Dominique PREVOTEAU, Mr Yoann MARFA-ANGLADA, Mme Emilie POISAT, Mr Philippe HEULIN, Mr Alexandre SPADA, Mme Daphné RACT-MADOUX, Mme Anne-Marie ROUFFANEAU

Absents représentés

Mme Françoise GUILLARD a donné pouvoir à Mr Gérard DESFORGES
Mr Daniel MALLET a donné pouvoir à Mme Annie GUILLAUME
Mme Nathalie BUROND-DRUON a donné pouvoir à Mr Dominique PREVOTEAU
Mr Philippe BECHE a donné pouvoir à Mr Gérard LAMBERT
Mr René COSQUER a donné pouvoir à Mme Marie RAMAHEFASOLO,
Mme Dominique HERVE a donné pouvoir à Mme Emilie POISAT,
Mme Sandra de QUEIROZ BARBOSA a donné pouvoir à Mr Roland SAUZET
Mr Frédéric DEFRANCE a donné pouvoir à Mr Jean-François CROUZY
Mr Pascal VALENTIN a donné pouvoir à Mme Daphné RACT-MADOUX
Mme Christèle DEVERGNE a donné pouvoir à Mme Anne-Marie ROUFFANEAU

Absents :

Mme Isabelle MORE
Mr Myckaël DE SOUSA

L'appel étant fait le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Mme Laëtitia COLONNA DE LECA CRISTINACCE est nommée secrétaire de séance.

1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 février 2025 et 13 mars 2025

Le Conseil Municipal est convié à adopter les procès-verbaux des 20 février 2025 et 13 mars 2025.

Y-a-t-il des questions ?

Mme RACT-MADOUX fait quelques remarques qui sont prises en compte.

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 2 : Mme Emilie POISAT, Mr Gérard DESFORGES

Qui est Contre ?

Adopté à la majorité

2 Débat d'orientation budgétaire 2025

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, article 107, précise qu'afin de renforcer l'information des conseillers municipaux, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Ce débat doit permettre aux conseillers de discuter des orientations budgétaires du budget primitif et de les informer sur la situation financière de la commune, de sa capacité de financement, en tenant compte des contraintes conjoncturelles.

Le DOB est une étape obligatoire et essentielle dans le cycle budgétaire de la commune.

Le ROB sera, dans la semaine suivant le débat, tenu à la disposition du public à la mairie et sera mis en ligne sur le site de la commune afin de permettre aux Ittevillois de disposer des informations financières sur la Commune.

Et prise d'acte du C.M.

Mr le Maire présente le rapport d'orientation budgétaire.

Y-a-t-il des questions ?

Mr DESFORGES : les 12 kms carrés de forêts, c'est la surface totale de la commune ?

Mr le Maire : oui, il y a eu une petite coquille dans le document.

Mr MARFA : Sur les orientations budgétaires, des modifications ont été faites depuis la commission finances. Reste une question sur les équilibres globaux des orientations budgétaires entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et les recettes et dépenses d'investissement. Il y a une coquille sur les recettes de fonctionnement 555 000 € versus 105 000 €. Il est indiqué qu'il y a 450 000 € de recette

de fonctionnement liées à la vente de terrains. Or, la vente de terrain ne créait pas une recette de fonctionnement mais d'investissement.

Mr le Maire : On a rectifié cela sur le budget.

Mr MARFA : Pour les équilibres sur les recettes, si j'enlève les 450 000 €, on arrive à 9 000 000 € de recettes de fonctionnement pour 7 700 000 € de dépenses, ce qui ne créait pas un équilibre.

Mr le Maire : Ce document se veut pédagogique pour expliquer les grandes lignes d'orientation des finances de la commune, tout cela sera rectifié au budget.

Mr MARFA : Concernant la masse salariale et l'emploi des agents PEC (emplois aidés). Il faudra être vigilant à l'obtention des subventions.

Mr le Maire : cela fait partie du travail de l'administration.

Mr MARFA : pour les dépenses et recettes d'investissement, pour les recettes, il est indiqué 400 000 € d'auto-financement, on ne peut pas écrire qu'il y a de l'investissement lié à la section de fonctionnement sauf à tout basculer dans la section d'investissement. On a un total des investissements de de 1,8 millions dont 127 000 € de restes à réaliser et en revanche, on a 586 000 € de recette d'investissement. Je n'arrive pas à comprendre comment on finance 1,8 millions d'investissement plus le remboursement du capital des emprunts de 600 000 € avec 586 000 € et les 450 000 € de ventes de terrains. On arrive à peine à 1 million. Comment compense-t-on les 1,4 millions manquants ?

Mr le Maire : Tout n'est pas dans le rapport d'orientations budgétaires, des lignes n'ont pas été portées. On a besoin de plus d'un million. On essaye d'être didactique comme le demande la Loi NOTRe, c'est quelque chose qui permet de s'orienter dans la manière avec laquelle la gestion de la commune est réalisée. Effectivement, toute n'est pas détaillé mais bien évidemment l'équilibre des budgets de fonctionnement et d'investissement sera respecté.

Mme RACT-MADOUX : C'est un document avec un débat, si le document est faux, comment voulez-vous que l'on arrive à se prononcer sur le débat d'orientation budgétaire, on ne peut se fier à aucun chiffre.

Mr le Maire : il ne faut quand même pas charrier.

Mme RACT-MADOUX : si les équilibres sont faux, le budget ne correspond pas.

Mr le Maire : vous êtes en train de dire que tout est faux.

Mme RACT-MADOUX : Sur cette base-là, on ne peut pas dire plus de choses aujourd'hui. On va attendre le budget demain.

Mr DEFORGES : pour la sécurisation de la route des Murs il a été envisagé de faire une voie douce par le chemin qui remonte.

Mr le Maire : les habitants sont vent bout là-dessus car ils ont peur pour les enfants. Je l'ai proposé aux riverains mais si c'est pour faire un investissement qui ne sert à rien parce que les gens ne veulent pas l'utiliser, on change de projet.

Mr DESFORGES : le fonds vert a-t-il été sollicité pour les bouches incendies ?

Mr le Maire : oui, il a été sollicité.

Mr MARFA : On n'a pas encore eu la notification de subvention. Il faut être très vigilant sur cette autorisation de programme et les crédits de dépenses qui vont nous engager. Je m'abstiendrai sur le vote de cette délibération car nous n'avons pas la certitude d'avoir cette subvention, attendons la notification de subvention.

Mr le Maire : il y a eu des directives concernant le fonds vert, tout ce qui est sécurité fait partie de ce fonds.

Prise d'acte.

3 Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Si le budget n'est pas adopté au 15 avril 2025, les autorisations accordées par l'assemblée délibérante n'ont plus aucune valeur juridique. Après cette date, l'ordonnateur ne peut plus engager, liquider et mandater les dépenses qui avaient fait l'objet de ces autorisations sur le budget précédent.

Pour Itteville :

Chapitre	Somme BP24	25% du BP
20 – Immobilisations incorporelles	7 109,60€	1 777,40€
21 – Immobilisations corporelles	575 278,43€	143 819,60€
Total général	582 388,03€	145 597€

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Mr MARFA : une remarque, on n'était pas favorable pour le budget précédent d'autoriser des engagements d'investissement préalables au budget alors que le budget ne sera voté que dans quelques semaines. En revanche, il y a un besoin urgent sur quelques investissements, notamment pour des achats dans une école, c'est pourquoi le groupe le Cœur d'Itteville va s'abstenir sur cette délibération pour ne pas la contrer.

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 15 : Mme GUILLARD, Mr BECHE, Mr LAMBERT, Mr DESFORGES, Mme RAMAHEFASOLO, Mr COSQUER, Mr PREVOTEAU, Mr MARFA, Mme POISAT, Mme HERVE, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ? 1 : Mme DRUON-BURON

4 Licence windows 2022 standard – Taix 2025

Sur les 15 serveurs de la mairie, 3 sont à ce jour dans une version « 2012 » et doivent progressivement passer sur une version 2022 afin d'y migrer une partie des logiciels métiers des agents, nécessaires au bon fonctionnement des services. Cette mise à jour permettra de déployer les dernières et futures fonctionnalités de ces logiciels mais aussi de mutualiser certains d'entre eux.

Cette mise à jour concerne l'un des 3 serveurs en 2012, les deux derniers serveurs seront mis à jour plus tard en 2025.

Pour précision les autres serveurs sont sur des versions 2016, 2019 et 2022. Pour les serveurs sur les versions 2016, leurs mises à jour devront se faire au plus tard en 2027.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

5 Révision carnet métrologique

Dans le cadre de la gestion et du suivi de nos équipements de mesure, une révision de la recherche historique du carnet métrologique est nécessaire.

Cette démarche vise à retracer l'ensemble des interventions effectuées sur l'appareil concerné (étalonnages, vérifications, maintenances), garantissant ainsi la conformité aux exigences réglementaires en vigueur.

La société Abilis nous a transmis un devis d'un montant de 782,21 euros TTC.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Mr le Maire : Le carnet a été égaré et il est nécessaire de faire des contrôles de vitesse et les stops car de plus en plus de personnes prennent leurs aises. Que la police municipale soit plus sur le terrain et qu'il y ait plus de répression me paraît de bon augure.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

6 fournitures administratives

L'administration a besoin, pour le bon fonctionnement de ses services, d'avoir recours à des fournitures administratives courantes ainsi qu'à des documents certifiés afin d'assurer la bonne organisation des services.

L'achat de fournitures administratives est primordial ainsi que les documents officiels.

Il a été établi un devis auprès des fournisseurs « BERGER LEVRAULT » d'un montant de 294,00 € TTC et un devis auprès de « SEDI » d'un montant de 159,44 € TTC concernant les commandes de documents règlementaires.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

7 Achat de flexibles pour 3 aspirateurs des agents de service

Afin d'assurer le nettoyage des écoles, les agents de service utilisent quotidiennement des aspirateurs.

Trois aspirateurs sont détériorés, les flexibles vieillissants doivent être changés.

Cette dépense s'élève à 273,60 € TTC au total.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

8 Achat d'un aspirateur pour les agents de service

Afin d'assurer le nettoyage des écoles, les agents de service utilisent quotidiennement des aspirateurs.

Certains sont vieillissants mais sont réparables, cependant un aspirateur ne l'est pas, il faudrait donc en racheter un nouveau pour un montant de 751,86 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

9 Achat d'une autolaveuse pour l'accueil de loisirs J. Jaurès

Afin d'assurer le nettoyage de l'accueil de loisirs Jean Jaurès, les agents de service utilisent régulièrement une autolaveuse.

Celle-ci est défectueuse et ne peut être réparée.

Afin d'assurer le nettoyage de la structure et de faciliter le travail des agents de service (autolaveuse SC401 version tractée), il convient d'en acheter une nouvelle, pour un montant total de 6.950,70 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

10 Achat de pièces de remplacement pour l'autolaveuse école J. Triolet

Afin d'assurer le nettoyage de l'école Elsa Triolet, les agents de service utilisent régulièrement une autolaveuse SC351.

Plusieurs pièces sont à remplacer afin d'assurer le bon fonctionnement de cette autolaveuse, pour un montant total de 923,52 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

11 Achat divers pour le spectacle des accueils de loisirs

Le service Enfance/Jeunesse souhaite organiser un spectacle le 05 avril 2025 pour les enfants des accueils de loisirs élémentaire, maternel et jeunesse et doit pour cela réaliser des achats de matériels pédagogiques pour les numéros, et acheter des denrées alimentaires afin que les enfants présents au spectacle puissent se restaurer.

Ces dépenses de fonctionnement s'élèveront à 500€ TTC :

- 350 € TTC en matériel d'activités pédagogiques
- 150 € TTC en achats alimentaires

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

12 Achat jeux société – ludothèque 2025

Dans le cadre, du projet d'ouverture d'une annexe de la bibliothèque-ludothèque au cœur du quartier du Domaine, il est nécessaire d'étoffer les jeux de société que possède cette dernière.

Ce futur lieu sera partagé au sein de l'annexe de l'école Paul Bert avec le RASED et a pour but de rapprocher les habitants de ce quartier de la Ville à ce service public. Les usagers auront la possibilité de partager des temps autour des jeux mais aussi de réserver des livres du catalogue de la bibliothèque directement sur la borne dédiée à cet effet.

Afin de maximiser l'attractivité de cette nouvelle proposition, il est proposé l'acquisition de 14 jeux divers auprès du prestataire Ornicar.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

13 Culture brunchée – mai (Dadaïsme) et juin (Astronomie)

Dans le cadre de la politique culturelle développée par la ville par le biais du service culturel, il est proposé d'accueillir un module culturel au début du mois de mai, sur le courant artistique du Dadaïsme et le Surréalisme, qui se décomposera de la façon suivante :

- Exposition sur l'ensemble du mois, autour des artistes MIRO et DALI
- Culture Brunchée : Piano-Voix sur les musiques d'Erik Satie

Puis d'accueillir le 6 juin 2025, l'association d'astronomie de Morangis pour un temps pédagogique et de sensibilisation auprès des habitants du territoire. L'association intervient depuis quelques années maintenant pour partager sa passion de l'infiniment grand.

Ces deux temps vont nécessiter des engagements financiers afin de garantir leurs bonnes tenues.

Il est précisé que la tenue de cet événement peut entraîner des engagements comptables connexes comme la restauration des intervenants, la sécurité le jour du spectacle et les droits d'auteurs auprès de la SACEM.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

14 Spectacle « le Coucou » Cie « Ca se joue »

Dans le cadre de la politique culturelle développée par la ville par le biais du service culturel, il est proposé d'accueillir la pièce de théâtre « Le Coucou » écrite par Matthieu Burnel et Sacha Judaszko, **le samedi 17 mai 2025 à 20h30, à l'Espace culturel G. Brassens.**

Il est précisé que la tenue de cet événement entraîne automatiquement des engagements comptables connexes comme : la technique son et lumière, la restauration des intervenants, la sécurité le jour du spectacle et les droits d'auteurs auprès de la SACEM.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

15 Réparation d'une fuite dans la chaufferie école J. Jaurès

Une fuite a été décelée dans la chaufferie de l'école Jean-Jaurès.

Une intervention en urgence a été faite par l'entreprise « ECO THERM » pour stopper et réparer la fuite.

Il a été établi un devis d'un montant de 162 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir régulariser le bon de commande.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

16 Réparation Dacia

Le véhicule Dacia immatriculé AB-208-XW des services techniques est en panne.

Après diagnostic auprès du garage « VELOSO » le montant des réparations s'élève à 655,84 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

17 Réparation pick up

Des réparations ont été requises pour le Pick Up des services techniques : le remplacement d'un lève vitre ainsi que la réparation des vérins du hayon de la porte arrière.

Le montant de ces réparations s'élève à 435,60 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir régulariser le bon de commande.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

18 Achat de roulettes pour meubles

Une école demande l'intervention du service bâtiment pour réparer un meuble dont les roulettes sont endommagées.

Pour effectuer cette réparation une demande de devis a été faite auprès de notre fournisseur « PROLIANS » pour un montant de 139,92 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

19 Achat d'un boîtier DAE extérieur avec chauffage et transformateur

Actuellement, le défibrillateur de la base du Saussay est placé à l'intérieur d'une cabane fermée à clé et accessible uniquement par les membres de l'association de l'Académie des Petits Bouchons (pétanque).

Pour assurer l'accessibilité à tous utilisateurs de la base du Saussay, il a été proposé de le déplacer à l'extérieur.

Il est nécessaire de se procurer un boîtier chauffant pour la saison hivernale.

Il a été établi un devis auprès de « France DAE » d'un montant de 574,80 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

20 Achat de 2 pneus pour une Clio

Les pneus avant de la Clio, immatriculée EK 625 FF, doivent être changés.

Le prix du remplacement des 2 pneus au Garage VELOSO est de 266,76 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

21 Révision d'une Clio

Le voyant périodique étant allumé sur le véhicule Clio immatriculé FE-498-MV

Après diagnostic auprès du garage « VELOSO » à Itteville, la courroie de distribution doit être changée. Le montant de la révision et des réparations s'élève à 484,20 € TTC.

Il est nécessaire de procéder à la réparation du véhicule pour le tenir en bon état.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

22 Maintenance alarme intrusion bibliothèque/gymnase Pesquet/mairie/salle Brassens

Suite à la visite de maintenance, il a été nécessaire d'effectuer des travaux de remise en état sur les systèmes d'alarme intrusion des sites suivant :

- Bibliothèque
- Gymnase Pesquet
- Mairie
- Salle Brassens

Notre prestataire « ARM » est intervenu pour lever les observations.

Le montant de cette prestation s'élève à 270 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir régulariser le bon de commande.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

23 Contrat annuel contrôle des nuisibles et sanitaires

Afin d'assurer les missions de salubrité publique, il a été demandé à la société « SERVIGECO » déjà prestataire en 2024, un devis de contrat pour l'année 2025.

Ce contrat propose des prestations de contrôle des rongeurs sur les sites suivants :

- Les bâtiments communaux 2 fois par an (tous les 6 mois) ;
- Les 5 offices de restauration (élémentaire et maternelle) selon la méthode HACCP 4 fois par an (tous les 3 mois) ;
- Les réseaux Eaux Usées + Eaux Pluviales (environ 13kms) ;
- Une distribution à la population (par voiture sonorisée) et dépôt au service technique de 2 cartons raticide (homologués Mairies 1 fois par an).

Le montant du devis auprès de la société « SERVIGECO » pour un an s'élève à 3 228 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Mr MARFA : Il faudrait une notice avec la distribution à la population pour l'utilisation de la mort aux rat dangereuse pour les animaux domestiques et l'utilisation de pièges à rats.

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

24 Achat de panneaux routiers

Les services techniques ayant besoin de racheter des panneaux de signalisation routière pour différents chantiers ainsi que 2 panneaux d'entrée des villes ayant disparus.

Il a été établi un devis auprès de « DICOREP » d'un montant de 580,80 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

25 Autorisation de programme et crédit de paiement AP/CP

En application de l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la section d'investissement peut comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP). Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés, sur plusieurs années. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatés pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme correspondantes.

En l'espèce, la commune souhaite mettre en conformité le réseau des points d'eau incendies (PEI) de son territoire. En concertation avec le SDIS91, un devis a été établi auprès de Véolia qui a la charge exclusive de ce type travaux sur ce réseau.

Le programme des travaux doit se dérouler sur 3 ans de 2025 à 2027 pour un montant total de 150 070,30 € HT soit 180 084,36 € TTC

Afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2025, il convient de voter une Autorisation de Programme (AP) (pluriannuelle), correspondant au coût total des travaux soit 150 070,30 € HT, et des Crédits de Paiement (annuels) correspondant à la seule dépense qui pourra être ordonnancée au cours de l'exercice 2025 soit 50 000,00 € HT.

	Total AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Dépenses HT	150 070,30 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 070.30 €
Dépenses TTC	180 084,36 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 084,36 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Mme RACT-MADOUX : peut-on amender la délibération pour soumettre cette délibération sous réserve de l'obtention de la subvention ?

Mr le Maire : si vous voulez. On vote donc cette délibération sous couvert d'avoir la subvention du fonds vert.

Qui est pour l'amendement ?

Qui est contre :

Vote pour l'amendement à l'unanimité.

Vote pour la délibération amendée :

Qui s'abstient ?

Qui est Contre ?

Vote à l'unanimité

26 Bal petite enfance

Ce bal permettra de regrouper les enfants et les assistantes maternelles de la commune lors d'une fête sur le thème des rondes et des danses avec les tout-petits.

Dans la continuité de l'éveil musical proposé par le conservatoire, ce bal sera l'occasion de découvrir de nouveaux instruments de musique tels que l'orgue de barbarie ou l'accordéon. Il aura lieu en fin d'année scolaire et sera un moment de convivialité pour les enfants et les assistantes maternelles.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui s'abstient ? 6 : Mr MARFA, Mr SPADA, Mr VALENTIN, Mme DEVERGNE, Mme RACT-MADOUX, Mme ROUFFANEAU

Qui est Contre ?

27 Questions diverses

Mr MARFA : peut-on ouvrir un marché sur les fournitures administratives ?

Mr le Maire : On manque un peu de personnel en ce moment, Mr CHARPENTIER travaille sur le marché des assurances, la végétalisation de P. Bert est également en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 45.

Mme Laëtitia COLONNA DE LECA CRISTINACCE
Secrétaire de séance



François PAROLINI
Maire

